

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les résolutions approuvant les projets particuliers suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPSH-22-08 visant l'autorisation d'une habitation bifamiliale de type maison de chambres pour les travailleurs saisonniers reliée à un usage agricole et d'autoriser la classe d'usages Culture (classe 1) du groupe Agricole au 8890, boulevard Cousineau (lot 4 640 863) (district des Maraîchers)	16 janvier 2023 25 janvier 2023
Projet particulier PPSH-22-09 visant à autoriser au 8141, boulevard Cousineau (lot 6 359 264), l'usage 5821.1 Établissement où l'on sert à boire des boissons alcooliques (bar, brasserie et taverne) et où la nudité de personnes présentes sur place n'est pas exploitée de façon partielle ou intégrale à titre d'usage complémentaire à l'usage principal 623 - Salon de beauté, de coiffure et autres salons (district des Maraîchers)	16 janvier 2023 25 janvier 2023

2. Une copie des résolutions approuvant ces projets particuliers peut être consultée sur <http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements> ou en faisant une demande à [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 2 février 2023.



Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert